



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.11 Convention avec le Conseil Général et l'Etat pour la numérisation du PLU.doc

L'an deux mille treize et le vingt et un mars,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2013

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RÔDEL, Pierre VALVERDE, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric CLO

Mmes : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Annick MOURARET

Absent excusé : Guy BATTAGLINI

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Pierre GUILLET

Secrétaires de séance : Sylviane MONNOT et Michel CROS

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais a délibéré le 14 novembre 2012 afin de signer une convention avec le Conseil Général 38 et l'Etat pour l'animation et la promotion de la démarche de dématérialisation des PLU.

Toutes les communes de la CCPR doivent délibérer pour signer cette convention pour le motif suivant : « partage du résultat de la numérisation moyennant une mutualisation des modifications ultérieures et dans le respect du cahier des charges ».

L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés REFUSE la convention de numérisation du PLU avec 14 voix contre et une pour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD